

A2-CONTEXTE ET ENJEUX DES ACHATS RESPONSABLES



A2-CONTEXTE ET ENJEUX DES ACHATS RESPONSABLES

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

«Le **développement durable** est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de «besoins», et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.» Commission Brundtland, 1987

Cette notion de durabilité implique des aspects environnementaux, sociaux et économiques, dans le temps et dans l'espace.

Il s'agit de

- voir plus large, en tenant compte des impacts environnementaux et sociaux de chacun de nos gestes
- voir plus loin, en nous assurant qu'en satisfaisant nos besoins actuels, nous ne mettons pas en danger le bien-être et la survie des générations futures.

QU'EST-CE QU'UN ACHAT RESPONSABLE?

Un **achat responsable** (ou durable) est un achat

- qui respecte l'être humain
- qui tient compte des exigences de la protection de l'environnement
- qui favorise le développement économique par la recherche d'efficacité, d'amélioration de la qualité et d'optimisation globale des coûts (à court, moyen et long termes).

POURQUOI FAUT-IL ACHETER RESPONSABLE?

Face aux enjeux globaux (climat, diversité biologique, raréfaction des ressources, etc.) qui menacent l'humanité et son environnement, chaque activité a une conséquence. L'acte d'achat est un puissant levier pour un développement durable. À titre d'exemple, les achats publics se sont élevés en Suisse à plus de 34 milliards de francs en 2005.

Ainsi, acheter responsable permet de préserver les ressources naturelles, de diminuer les émissions (déchets, gaz, liquides) et de promouvoir le bien-être sanitaire et social. De manière directe ou indirecte, les **achats responsables** sont également une source d'économies financières.

Acheter responsable, c'est contribuer à la mise en œuvre de la «Stratégie pour le développement durable» du Conseil fédéral dans sa démarche de mise en œuvre des principes développés durant le **Sommet de la Terre de Rio** en 1992 (Agenda 21).

Le canton de Genève, dans le cadre de son **Agenda 21**, poursuit un objectif d'intégration du développement durable dans sa politique d'achat. Ce dernier est inscrit dans la loi et se concrétise en particulier par l'élaboration de ce présent guide.

Le canton de Vaud, au travers de son Agenda 21 figurant dans le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'État, se donne notamment comme mission de favoriser une politique d'achat responsable. En effet, un des quatre objectifs prioritaires de ce programme est la préservation de l'environnement et une utilisation efficace des ressources naturelles. Dans ce sens, l'administration se doit d'être exemplaire et de promouvoir les meilleures démarches en la matière, notamment auprès des autres collectivités et des entités parapubliques. Le présent guide est donc un outil essentiel pour agir concrètement dans le domaine des achats responsables.

QUELQUES CRITÈRES POUR DES ACHATS RESPONSABLES

Caractéristiques sociales	Caractéristiques environnementales	Caractéristiques économiques
<ul style="list-style-type: none"> → Absence de danger pour les producteurs et les utilisateurs → Absence de discrimination dans les lieux de production → Conditions de travail et salariales décentes → Absence de travail forcé → Transfert/partage de savoirs et de savoir-faire → Droit à la négociation pour les travailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Absence de substances dangereuses pour l'environnement → Réduction de matières premières non renouvelables → Réduction de nuisances liées aux transports (production, distribution) → Réduction des quantités de déchets → Minimisation des impacts sur le réchauffement climatique → Respect de la biodiversité → Efficacité énergétique et utilisation d'énergies renouvelables → Possibilité de recycler ou réutiliser 	<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation optimale des ressources → Fonctionnalité élevée → Solidité → Longue durée de vie (article rechargeable, réutilisable, réparable) → Lutte contre le gaspillage → Utilisation aisée → Meilleur retour sur investissement → Influence limitée de l'effet de mode

AVANTAGES DES ACHATS RESPONSABLES

Adopter une politique d'**achat responsable** présente de multiples avantages, tant pour l'acheteur (avantages directs) que pour la collectivité dans son ensemble (avantages indirects).

Quelques avantages pour l'acheteur

- Réaliser des économies en augmentant la durée de vie des produits et en diminuant les volumes d'achat
- Accroître la solidité des articles, diminuer les défauts qu'ils pourraient présenter (meilleure satisfaction de l'utilisateur), et limiter par là même les besoins en « service après-vente »
- Être en accord avec les stratégies et législations cantonales et fédérales en matière de **développement durable**
- Améliorer l'image de la collectivité ou de l'entreprise en montrant qu'elle se comporte de manière responsable
- Renforcer les contacts avec les fournisseurs par une meilleure connaissance de leurs activités et des problèmes concrets qu'ils rencontrent
- Anticiper les réclamations provenant d'unités confrontées à des équipements ou services non durables
- Faciliter le travail des services d'élimination des déchets, de gestion de l'énergie, ainsi que de tous ceux qui sont en relation avec la protection de l'environnement ou des relations du travail
- Contribuer à la lutte contre des conditions de travail inacceptables ou des pollutions de l'environnement
- S'impliquer personnellement, être en adéquation avec ses propres valeurs.

Quelques avantages pour la collectivité

- Accroître l'efficacité dans l'exploitation des ressources naturelles
- Favoriser le recours aux **énergies renouvelables** tout en diminuant la consommation d'énergie globale (**énergie grise** contenue dans les biens, énergie liée aux transports, énergie liée à l'utilisation et à l'élimination)
- Diminuer les impacts dus aux transports (émissions, bruit, trafic, accidents, etc.)
- Réduire l'utilisation de matériaux problématiques pouvant engendrer des coûts importants en termes de santé ou de dépollution
- Respecter, dépasser et devancer la réglementation sociale et environnementale afin d'éviter de parvenir à des situations où le fournisseur se retrouve contraint de se mettre en conformité dans l'urgence.
- Renforcer la cohérence de l'activité de l'administration publique entre ses engagements en matière de réglementation sociale et environnementale.
- Permettre aux fournisseurs d'améliorer leur système de production et leur assortiment afin qu'ils soient plus attractifs pour leurs autres clients (effet de levier)
- Diminuer les quantités de déchets et leur toxicité et ainsi mieux maîtriser les coûts liés à leur traitement
- Encourager les innovations responsables
- Contribuer au respect des principes de l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** en matière de conditions de travail.

ACHATS RESPONSABLES, ACHATS ONÉREUX ?

Le prix de vente inscrit sur l'offre n'est souvent pas représentatif du coût global d'un produit. En effet, un bien ou service peu onéreux à l'achat peut s'avérer coûteux à l'usage.

L'**achat responsable** est une démarche qui considère le produit ou la prestation sur l'ensemble de son cycle de vie tout en s'intéressant aux processus de fabrication des biens acquis et à ses impacts. Dès lors, le choix d'un produit ou d'une prestation ne se fait pas uniquement sur la base du prix d'achat. Il prend également en considération les coûts qui peuvent être engendrés ultérieurement pour l'acheteur (entreprise ou collectivité publique), l'utilisateur et plus généralement pour la société (pollution, injustices sociales, etc.).

Les coûts d'utilisation, d'élimination et de renouvellement des produits et services acquis doivent également être pris en considération. Par exemple, lors de l'achat d'une imprimante, il faudra prendre en considération le fait que des consommables seront nécessaires (cartouches d'encre) et que le prix d'achat de ceux-ci peut être très élevé suivant le modèle d'imprimante choisi.

Les coûts environnementaux et sociaux engendrés durant la phase d'utilisation entrent également en ligne de compte. Ainsi, une diminution des coûts environnementaux va souvent de pair avec une économie d'argent. À titre d'exemple, choisir un véhicule qui consomme peu de carburant, et émet par conséquent moins de CO₂, est un choix pertinent en termes de coûts à la fois pour l'environnement et le porte-monnaie.

Enfin, il est important de prendre conscience que les économies réalisées sur le compte des travailleurs ou de l'environnement se payent parfois plus tard, à un coût souvent plus élevé pour l'ensemble de la société, voire de la planète. Il n'y a qu'à penser aux conséquences sociales des délocalisations, aux impacts sur la santé humaine de certains rejets chimiques ou à la disparition des forêts abattues sans replantation. Le secteur public se doit d'être exemplaire et ce d'autant plus qu'il doit fréquemment supporter les coûts externes engendrés (par exemple, coûts de la santé engendrés par les pollutions).

En prenant en compte l'ensemble des coûts liés à un produit ou à un service, un achat responsable est donc au final souvent moins onéreux qu'un achat traditionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche  [E3-Bibliographie et webographie](#)